



- Mairie de Larra -
- 31330 -

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Date : 31/10/2024

Arrêté numéro : AM 8.2024.10

Thème : Débit de boissons

Type d'arrêté : Temporaire

Date de validité : 24/11/2024

Date d'affichage : 03/11/2024

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU
MAIRE**

**OBJET : AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS
TEMPORAIRE**

Le Maire de la commune de LARRA,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2212-2 ;

Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L.3321-1, ordonnance du 17 décembre 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2009 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'association « ASLL », représentée par son président Monsieur David BLANCO est autorisée à vendre des boissons de troisième catégorie à Larra (salle polyvalente de Gaoussem), le samedi 23 novembre 2024 de 17h00 à 04h00 (24/11/2024), pour l'organisation d'un repas de rentrée des licenciées

Article 2 :

Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Grenade sur Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Larra, le 31/10/2024

Le Maire,

Jean-Louis MOIGN

